



Montréal, le 11 août 2011

Associations de hockey mineur
Commission permanente des régions

Objet : Mise en échec et contact physique

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous préciser et à vous renseigner sur certaines informations erronées qui ont circulé au cours des derniers jours concernant la mise en échec et le contact physique.

Dans un premier temps, aucune modification à la réglementation n'a été apportée concernant soit la mise en échec ou le contact physique. Donc au Québec, la mise en échec corporelle est applicable à compter de la division Bantam et supérieure pour les classes double lettre. La mise en échec n'est pas permise au niveau Pee-wee et cette application ne sera pas en vigueur au cours des prochaines années, contrairement à ce qui a été annoncé par certains médias.

Il ne faut pas confondre « mise en échec corporelle et contact physique ».

Depuis plus de vingt ans, la réglementation permet le contact physique au niveau Pee-wee double lettre. Aucune modification n'a été apportée sur le sujet.

L'annonce et la nouveauté en 2011!

Hockey Québec a mandaté le Comité provincial des entraîneurs et un comité technique pour développer de nouveaux outils pédagogiques et didactiques pour parents, entraîneurs, joueurs et arbitres.

Nous avons procédé à un rafraîchissement du programme d'éducation et de formation sur les deux aspects techniques intégrant des vidéos démontrant les bonnes situations et situations de vulnérabilités.

Les objectifs de ce projet étaient de procurer à nos intervenants de nouveaux outils pédagogiques, d'instaurer une nouvelle philosophie d'application de la mise en échec corporelle ou contact physique, d'assurer un encadrement sécuritaire et finalement, d'assurer une diffusion uniforme d'enseignement à travers tout le Québec.

... / 2

Par ailleurs, nous tenons à spécifier que le Québec demeure sur ses positions comparativement au reste du Canada à l'égard de l'introduction de la mise en échec au niveau Bantam et en mettant l'emphase sur le programme d'enseignement. Il est à noter que Hockey U.S.A. a imité le Québec en prohibant la mise en échec au niveau Pee-wee et en instaurant le contact physique.

Je vous invite à prendre connaissance des textes joints qui sont plus exhaustifs sur le sujet. Ils vous permettront de véhiculer, de publier ou commenter une information juste sur les tenants et aboutissants de la situation.

Les membres du Conseil d'administration et le personnel de Hockey Québec vous souhaitent une excellente saison.

Recevez Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées et à une prochaine communication.

Le président,



Réal Langlais
RL/lt

La mise en échec et le contact physique : Deux techniques revues et améliorées par Hockey Québec !

Il y avait longtemps qu'on n'avait pas autant parlé de contact physique et de mise en échec au hockey qu'au cours des 18 derniers mois. Les discussions n'ont pas été vaines. L'hiver dernier, la fédération a entamé un important processus de travail, sous la gouverne de son comité provincial des entraîneurs. Le résultat est incroyable : deux nouveaux programmes d'éducation et de formation exhaustifs comportant des documents didactiques complets, intégrant moult images et vidéos des jeux abordés ou des comportements à bannir. Leur mise en place est déjà commencée auprès de la clientèle visée.

Pour le contact physique : nous parlons de nouveaux joueurs de division pee-wee de classes AA, BB et CC.

Pour la mise en échec, nous parlons des nouveaux joueurs de division bantam, classes AA, BB et CC.

Qu'est-ce qu'il y a de particulier dans ces formations par rapport aux programmes précédents ?

- *Elles sont plus complètes ;*
- *Les joueurs visés doivent conclure la formation qui leur est destinée avant même de jouer un premier match ;*
- *Les parents sont dans le coup cette fois. Ils sont convoqués avec leur enfant à la première étape de ces programmes. De la sorte, ils peuvent prendre connaissance de leur contenu – un document papier leur est aussi remis – et comprendre les objectifs et les moyens employés ;*
- *Le vocabulaire utilisé est défini noir sur blanc tant au bénéfice des parents que des joueurs qui peuvent enfin être assurés de syntoniser la même longueur d'onde que l'entraîneur : qu'est-ce qu'une phase de glisse, jouer palette à palette, la zone d'impact, la technique Trépanier, etc. ;*
- *Les situations de vulnérabilité sont identifiées et documentées. On signale aux joueurs les situations de vulnérabilité dans lesquelles ils peuvent se placer sur la glace ou placer leur coéquipier lorsqu'ils leur relaient la rondelle ;*
- *L'épaule n'est plus le seul membre du corps à entrer en action lors de la mise en échec, qu'on la donne ou la reçoit. C'était naguère l'enseignement prodigué. Aujourd'hui, on nuance que la mise en échec doit être appliquée par une zone du corps se situant de l'épaule à la hanche. En se servant ainsi d'une plus grande partie de son anatomie, les chances sont plus grandes que la tentative de mise en échec soit réussie sur le joueur adverse.*

Le message général qu'on adresse aux joueurs est donc de penser davantage au moment d'appliquer ou de recevoir une mise en échec pour d'une part agir pour minimiser les blessures possibles (jouer fair-play), et de l'autre de l'intégrer à une séquence de jeu qui soit profitable pour son équipe. On leur enseigne maintenant que l'important n'est plus de donner une mise en échec pour contrer l'adversaire, mais d'utiliser cette technique pour récupérer la rondelle. Conséquemment, on ne donne plus le sempiternel conseil de compléter la mise en échec puisque ce geste est dorénavant illégal et conduit au banc des punitions.

Dans cette foulée, on insiste pour que les hockeyeurs comprennent qu'appliquer une mise en échec à un joueur qui lutte pour la possession de la rondelle avec un rival constitue un geste potentiellement dangereux.

Des programmes en trois étapes

Le nouveau programme d'éducation et d'enseignement de la mise en échec est d'une durée d'un peu plus de cinq (5) heures. Il se décompose en trois étapes ou trois modules.

La première portion consiste en une rencontre d'une heure environ entre les entraîneurs, les joueurs et leurs parents. On y explique les objectifs et la philosophie du programme et son déroulement. On insiste particulièrement sur le virage pris par Hockey Québec en la matière visant à l'application sans danger de la technique et l'encaissement sécuritaire d'une mise en échec.

On y présente ensuite de façon élaborée les différentes méthodes sécuritaires ou non pour mettre en échec un adversaire, on aborde le volet de la passe suicide et par ricochet on y traite de prise d'information par le joueur. Les parents sont pour leur part sensibilisés à leurs comportements dans les estrades lorsque surviennent des mises en échec – légales, dangereuses ou non. On revoit les principales notions de réglementation concernant les infractions pour rudesse, coups vicieux ou autres gestes illégaux.

Un document écrit est remis aux participants et des vidéos sont projetées pour illustrer les propos tenus.

La seconde étape consiste en un entraînement en gymnase de 90 minutes afin de familiariser les joueurs sur les façons de recevoir et de donner une mise en échec : mouvements et position du corps, contrôle de la respiration, des muscles, etc. Les hockeyeurs revêtent alors leur équipement, exception faite de leurs patins, font des étirements et certains exercices spécifiquement conçus en prévision des contacts physiques et des mises en échec. On explique ensuite les trois phases de l'application d'une mise en échec légal en signalant les erreurs les plus communes des joueurs dans ce cadre. L'entraînement se termine par des exercices techniques de mise en échec (de face, de côté, etc.) où les joueurs apprennent également à bien recevoir des mises en échec.

La session en gymnase commence par ailleurs par une vérification des pièces d'équipement du joueur par les parents et les entraîneurs. On se rend souvent compte que certains protecteurs, achetés quelques années plus tôt, ne conviennent plus pour des corps en pleine croissance.

La troisième étape marque le passage sur la glace. Deux sessions de 80 minutes doivent permettre aux joueurs de mieux maîtriser l'art de la mise en échec. Hockey Québec a mis à la disposition des entraîneurs deux modèles d'entraînement pour l'enseignement de cette technique, mais ces derniers ont le libre choix d'élaborer eux-mêmes leur contenu. Ils doivent cependant aborder 11 situations de jeu spécifiques où les joueurs doivent donner ou recevoir une mise en échec :

- 1. En échec avant sur l'ailier lors d'une sortie de zone*
- 2. Près de la bande en zone restreinte*
- 3. Sur un placement de rondelle en fond de territoire*
- 4. Par un arrière après son pivot contre un joueur en entrée de zone*
- 5. Au centre de la patinoire*
- 6. Sur une poursuite de rondelle libre*
- 7. En situation de contenir un adversaire en plein contrôle*
- 8. Sortir du piège bras devant*
- 9. Sortir du piège bras allongé*
- 10. Mise en échec offensive*
- 11. Se créer de l'espace pour recevoir la mise en échec près de la bande*

Contact physique

Les joueurs d'âge pee-wee qui ont la possibilité de se servir du contact physique dans le cadre du déroulement d'un match sont sensibilisés aux caractéristiques du contact physique et à ses limites en comparaison avec la mise en échec.

Une définition : Le contact physique se veut une tactique défensive individuelle visant à bloquer ou entraver de façon réglementaire le progrès d'un porteur de rondelle de l'équipe adverse. Le joueur défensif restreint ainsi le mouvement du porteur de la rondelle à l'aide du patinage, de l'angle d'approche et de son positionnement. Le contact doit survenir exclusivement dans la quête des joueurs d'entrer d'abord en possession de la rondelle sans geste évident de projeter leurs hanches, leurs épaules ou leurs bras pour séparer le porteur de la rondelle qu'il détient.

On retient principalement du contact physique que :

- *Le joueur en défensive doit effectuer en premier un mouvement avec son bâton en fonction de la rondelle avant d'initier un contact physique, mais sans qu'il y ait projection du porteur vers la bande. De plus, le contact physique est uniquement toléré si au moment où le joueur offensif se départit de la rondelle, le joueur le contrant soit au plus à une distance d'un bras ou d'une longueur de bâton.*
- *Les bras ne peuvent être utilisés.*
- *On ne frappe pas avec ses hanches.*
- *Aucun face à face n'est permis, ni collision.*
- *Le contact ne peut s'exercer quand les patins des deux hockeyeurs impliqués se trouvent face à face.*
- *Aucun contact n'est permis à l'arrière de la zone dès buts après un tir de loin de l'unité offensive dans le but d'une récupération de la rondelle par un de ses membres.*

Le programme d'éducation et d'enseignement au contact physique comprend également trois modules. Contrairement au programme de mise en échec, il n'est pas prévu de session en gymnase. Toutefois, rien n'interdit à des entraîneurs d'insérer une telle étape dans le processus des apprentissages.

Encore ici, c'est par une rencontre d'information de 60 minutes pour entraîneurs, joueurs et parents que s'amorce la formation. Cette rencontre demeure l'initiative de la région administrative. De même, un document est remis aux joueurs et parents avec force illustrations. On y détaille les principes du contact physique et on démystifie cette technique et les avantages de l'appliquer.

S'ajoutent ensuite deux sessions de 80 minutes chacune sur la glace où sont expérimentées les 12 situations de contacts physiques : l'approche au porteur, technique bras devants et pieds vivants pour sortir du piège, au centre de la patinoire, sur une poursuite de rondelle libre, etc.

Rappelons que le contact physique est permis dans les classes double lettre de la division pee-wee depuis plus de 20 ans, mais que, dans les faits, cette technique n'était pas véritablement mise en pratique par les joueurs.

Nouvelle règle sur la manifestation d'enthousiasme... (sic)

En juin dernier, Hockey Québec a adopté une nouvelle règle pour calmer les manifestations d'enthousiasme d'une équipe ou de l'un ou plusieurs de ses membres à la suite d'une mise en échec ou d'un geste physique servi sur la glace par un de leurs équipiers à un adversaire.

Dorénavant, une telle attitude vaudra un avertissement à l'équipe fautive. Une récidive se traduira instantanément par une pénalité de deux minutes. Et s'il y avait répétition de ce comportement dans le même match, l'entraîneur serait automatiquement expulsé des lieux.

De cette façon, la fédération veut démontrer que saluer avec trop d'insistance un tel jeu physique constitue ni plus ni moins une provocation à l'endroit de l'équipe adverse et peut engendrer une réplique ou une répétition volontaire (un joueur voulant chercher à obtenir lui aussi les acclamations de ses équipiers), culminant à détourner le match de sa véritable raison d'être.

Les manifestations d'enthousiasme doivent être réservées aux buts manifestes du sport, soit à un beau jeu technique ou de tactique c

La Presse, 3 février 2011



USA Hockey songe à abolir la mise en échec avant l'âge de 13 ans.



Mathias Brunet

La Presse

On a souvent reproché au Québec de retarder la progression de ses jeunes hockeyeurs en ne tolérant pas la mise en échec au niveau pee-wee. On a également affirmé que nos enfants perdaient en robustesse et en virilité parce qu'on leur permettrait de frapper l'adversaire deux ans plus tard que le reste du monde.

Or, voilà que Hockey Québec pourrait au contraire faire figure de chef de file dans le domaine. USA Hockey, qui compte près de 472 000 membres, songe en effet à abolir la mise en échec avant l'âge de 13 ans, à la suite d'une discussion lors de son assemblée annuelle à Colorado Springs.

«C'est d'abord afin d'améliorer l'épanouissement des habiletés, a dit le directeur du développement hockey de l'association américaine, Kevin McLaughlin, au quotidien *Globe and Mail*. Les recherches montrent en effet que les mises en échec à cet âge nuisent au développement des habiletés techniques car les jeunes sont ou bien trop intéressés à frapper les adversaires ou bien trop dérangés par la peur d'être frappés.»

McLaughlin ajoute que chaque sport a sa fenêtre idéale d'essor du potentiel athlétique. «Pour le hockey, c'est 12 ans et moins, dit-il. Il faut se demander si on ne gaspille pas des années critiques de développement.»

L'aspect de la sécurité est également au coeur des préoccupations de USA Hockey. Et l'une des conclusions du séminaire sur les commotions cérébrales tenu à la célèbre clinique Mayo, à Rochester, au Minnesota, il y a quelques mois confirmait qu'à cet âge, chez les pee-wee, soit à 11-12 ans, le cerveau n'était pas bien préparé à anticiper les mises en échec et que les jeunes étaient donc plus en danger.

La tournure des événements n'est pas sans déplaire à Sylvain Lalonde, directeur général de Hockey Québec. «Ça nous reconforte de savoir que notre position est citée en exemple, a-t-il dit hier après-midi au bout du fil. Mais nous ne sommes pas surpris, c'est un mouvement amorcé à travers le monde. Les États-Unis suivent cette tendance. Nous, on garde le cap. Il y a de la pression externe, et on ne veut certainement pas négliger le développement des joueurs, mais tant que les études prouveront que les mises en échec en bas âge ont des effets néfastes sur le cerveau, nous ne plierons pas. Et à l'heure actuelle, 19 études sur 20 abondent en ce sens.»

Sylvain Lalonde s'est toujours défendu de nuire à l'essor des jeunes en maintenant sa position sur les mises en échec au niveau pee-wee.

«J'entame ma neuvième année, je suis dans le domaine depuis 20 ans et c'est un débat qui a toujours existé. Il y a toujours eu deux écoles de pensée. Sauf que la mise en échec est interdite au Québec depuis maintenant 24 ans et ça n'a pas empêché les hockeyeurs québécois de percer dans la Ligue nationale de hockey.»

Et le directeur général de Hockey Québec affirme mettre les choses en oeuvre pour faciliter l'adaptation des jeunes hockeyeurs québécois qui passent du niveau pee-wee à bantam.

«On a entamé en mai des discussions sur les actions à prendre pour aider les joueurs pee-wee à mieux assimiler le jeu avec mises en échec. Il existe déjà une réglementation qui tolère le contact physique au niveau pee-wee qui permet aux joueurs qui patinent dans la même direction d'amener l'adversaire sur la bande sans faire de projection et de lui enlever la rondelle.»

Le reste du Canada pourrait-il imiter les États-Unis?

«Je ne crois pas, a répondu Lalonde. Ça a toujours suscité des débats, mais ce n'est plus à l'ordre du jour au niveau canadien. Il y a deux ans, trois provinces voulaient même permettre la mise en échec au niveau atome! À moins qu'ils ne soient influencés par les récentes études, je n'ai pas l'impression que le reste du Canada va y porter attention.»

À l'heure actuelle, la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Biélorussie, entre autres, ont une réglementation semblable à celle du Québec. La Finlande l'avait aussi jusqu'à l'an dernier, mais elle tente présentement l'expérience avec les mises en échec chez les pee-wee.